

CONSEILS DE QUARTIER : LES NOUVEAUTES !

Communiqué de presse. 7.7.2014

Avec la nouvelle équipe municipale autour de Mr Robinet, les conseils de quartier poursuivent leur mue. La Municipalité tient à maintenir l'architecture générale des conseils de quartier désormais bien identifiés, tout en apportant des innovations.

° Une ouverture plus grande à l'ensemble des habitants et acteurs du territoire

- L'équipe municipale actuelle souhaite que la démocratie participative soit ouverte à tous : aux conseillers de quartier et à tous les autres types d'habitants.
- Désormais, les jeunes peuvent devenir membres à partir de 16 ans.
- Dès le début des travaux en commission, le maximum d'habitants du secteur pourra être associé aux réflexions. L'enjeu reste bien pour les élu-e-s de bénéficier de l'expertise d'usage des habitants et acteurs d'un secteur dans toute leur diversité : habitants, commerçants et autres actifs d'un secteur, usagers de tous modes de déplacement et de toutes conditions de mobilité,...
- Il a été décidé de porter le nombre d'associations de 8 à 10. Ainsi, parmi les 10 sièges réservés à des représentants d'associations, deux sont réservés aux associations à caractère économique. Le but est de mieux relayer les enjeux de l'emploi, des commerces, de l'artisanat, des activités industrielles, de l'insertion,...
- Les séances plénières qui resteront publiques devront permettre à la fois aux membres des CQ et aux habitants de s'exprimer, sur des ordres du jour que les conseils de quartier détermineront.

° Une amélioration de la qualité des contributions

- La mobilisation des conseiller-e-s de quartier autour des projets portés par la Ville est très variable. Il peut s'agir : d'informations sur des projets en cours et à venir, de consultations, de concertations pour lesquelles les élu-e s et les services souhaitent recueillir une expertise d'usage ou encore de coélaborations de projets.
- Le nombre de séances plénières publiques est de trois par an. Il a été souhaité favoriser le travail préalable en groupes de terrain, sur des thèmes retenus par les conseils de quartier eux-mêmes. Le principe d'une séance en présence du Député-Maire et des Adjointes au Maire est maintenu.

° Une plus grande visibilité

- Chaque année, les contributions et actions des 12 conseils de quartier seront portées à la connaissance des élu-e-s et du public en séance de conseil municipal pour donner plus de poids à la réflexion ainsi menée.
- La Ville de Reims mobilisera ses outils de communication, notamment les réseaux sociaux, pour valoriser régulièrement l'action des conseils de quartier de son territoire.

° **Souplesse pour le recrutement et le fonctionnement**

- Le recrutement pour le collège des habitant-e-s repose désormais sur le volontariat. Il ne s'appuiera plus sur un tirage au sort sur listes électorales. Le but est d'atteindre 30 membres au maximum et de se rapprocher le plus possible de la parité.
- Tous les élu-e-s du secteur seront invités à venir assister aux réunions, sachant que 3 membres de la majorité et de l'opposition sont désignés par le conseil municipal pour siéger en séance plénière.
- En cas de candidatures plus nombreuses que de places, soit 10, les associations sont invitées à se réunir et à désigner celles d'entre elles qui siègeront, en se rapprochant le plus possible de la parité femmes/hommes.

° **Renforcement des liens avec les Maisons de quartier**

- Il faut rappeler que les conseils de quartier ne sont pas des entités morales, mais des instances de dialogue qui instaurent des relations de collaboration avec les élu-e-s et les services de la Ville et de Reims Métropole.
- Lorsque le secteur d'un conseil de quartier en est doté, il peut s'appuyer sur ces structures de proximité pour organiser ses réunions.
- Plus encore, puisque les équipes des Maisons de quartier ont vocation à animer la vie de leur secteur d'ancrage, elles seront invitées à relayer tous les projets ayant trait à l'exercice de la citoyenneté. Pour conforter les relations privilégiées entre les CQ et le réseau des Maisons de quartier.

° **Exemples de contribution à la vie rémoise des conseils de quartier**

Les projets impulsés par les conseils de quartier (CQ) sont susceptibles de marquer durablement le quotidien des habitants, pour un secteur géographique donné voire, dans certains cas, pour l'ensemble de la ville. Ce type d'impact illustre la richesse de l'expertise d'usage. Les projets initiés sont également susceptibles d'avoir enrichi la connaissance du passé d'un territoire, ou encore, le vivre ensemble. L'implication des conseillers de quartier a été variable : de la préconisation auprès des élus et services jusqu'à la création d'une association pour gérer un projet. La liste suivante n'est pas exhaustive. Citons :

- le retournement et la piétonisation du marché Jean-Jaurès (CQ Cernay-Jamin-Jaures-Epinettes),
- la création d'un square avec jeux pour enfants, près de la clinique des Bleuets (CQ Porte de Paris),
- la sécurisation du square des Cordeliers par l'installation de grilles (CQ Centre Ville),
- la modification du tracé de la ligne de bus 1 pour mieux desservir la place Jean Moulin (CQ Europe),
- le choix de la localisation des projections en plein air de Place(s) au ciné et animation (tous les CQ),
- la priorisation des réaménagements de voirie (tous les CQ),
- la dénomination des nouveaux espaces publics créés dans le cadre du Renouvellement Urbain,
- l'organisation d'expositions à contenu historique (« Mémoire des casernes Jeanne d'Arc » (CQ Chemin Vert-Clemenceau-Europe), « Regard d'hier et d'aujourd'hui » (CQ Barbâtre-St Remi-Verrerie), « Mémoire du quartier » (CQ Cernay-Jamin-Jaures-Epinettes)),
- l'organisation d'une Trok'ante pour les jeunes de Murigny (CQ Croix Rouge-Hauts de Murigny),
- l'organisation de deux forums des associations (CQ Croix Rouge-Hauts de Murigny),
- l'organisation d'un pique-nique intergénérationnel, (CQ Chemin Vert-Clemenceau-Europe),
- l'organisation, via une association créée spécifiquement, d'une brocante (CQ Porte de Paris).